

15^e RALLYE DU CLAIN



Oil'Nat Photo

REGLEMENT

6. AVRIL

.. 2013 ..



LUSIGNAN - CLOUE - CELLE L'E - ST SAUVANT

L'A.S.A. Vienne Auto Compétition, vous présente le

REGLEMENT PARTICULIER

Du 15ème RALLYE REGIONAL DU CLAIN

5 et 6 avril 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES :

- **Parution du règlement le lundi 25 février 2013**
- **Ouverture des engagements lundi 25 février 2013**
- **Clôture des engagements le lundi 25 mars 2013**
- **Parution du road book le vendredi 5 avril de 14h00 à 18h30, le samedi 6 avril de 8h00 à 9h00.**
- **Reconnaitances le vendredi 5 avril de 14h00 à 20h00, le samedi 6 avril de 8h00 à 10h30.**
- **Vérifications administratives vendredi 5 avril de 16h00 à 20h00 et samedi 6 avril de 8h00 à 9h00 à la salle Mélusine, aux promenades à Lusignan.**
- **Vérifications techniques vendredi 5 avril de 16h30 à 20h30 et samedi 6 avril de 8h15 à 9h30, aux promenades à Lusignan.**
- **Première réunion de collège le samedi 6 avril à 08h30.**
- **Publication des équipages autorisés à prendre le départ, heures et ordres de départ, le samedi 6 avril à 11h00.**
- **Le samedi 6 avril, départ de Lusignan à 12h15, arrivée à Lusignan à partir de 19h01.**
- **Vérifications finales au Garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan.**
- **Publication des résultats du rallye samedi 6 avril 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à la salle mélusine, aux promenades à Lusignan.**
- **Remise des prix le samedi 6 avril à sur le podium d'arrivée aux promenades à Lusignan.**

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vienne Auto Compétition organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 15ème rallye régional du Clain qui se déroulera les 5 et 6 avril 2013. Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R87 en date du 26 février 2013.

Comité d'organisation :

Président : Sylvain QUILLET

Trésorier : Sébastien FERRON

Secrétaire : Pascal LACROIX

Responsable commissaires : Jacky BERTHELOT

Responsable matériel : Sébastien GERMAIN

Officiels : Valérie THEBAULT

Presse - Hébergement : Pascal LACROIX

Remise des prix : Marie-Christine THOUVENET –

Secrétariat du rallye : ASAVAC – S. QUILLET – 22 rue des 2 Communes – Le Fouilloux - 86370 MARCAY - asavac@free.fr - <http://asavac.fr> – Fax : 0811 389 740

Permanence du rallye : Depuis la date d'ouverture des engagements jusqu'au 5 avril, au secrétariat du rallye. Puis à la salle Mélusine, aux promenades à Lusignan, du 5 avril à la clôture de l'épreuve par le collège. **Tél 06 77 84 23 14**

1.1p – Officiels de l'épreuve :

Commissaires sportifs :

Président : Roger DESMOULIN Lic. : 4799
Membres : Danièle MITRAC Lic. : 6151

Catherine CONDEMINÉ Lic. : 56617

Directeur de Course : Joseph LORRE Lic. : 10395

Directeur de Course Adjoint : Odile DELERUE Lic. : 4282

Directeur de Course Adjoint : Bernard CONDEMINÉ Lic. : 6916

Directeur ES 1 : Michel BRAUNSTEIN Lic. : 8940

Adjoint ES 1 : François MONSALLIER Lic. : 4146

Directeur ES 2 : J. Louis MINEUR Lic. : 29169

Adjoint ES 2 : Christian RAINAUD Lic. : 6150

Médecin Chef : Voir additif le jour de l'épreuve

Commissaires Techniques : J. Claude BRIGAUD Lic. : 13558

Lionel DUBOIS Lic. : 6168

Cédric DAURAT Lic. : 111570

Vincent DARLAVOIX Lic. : 170389

Chargés relations concurrents : Mathieu BONNAUD Lic. : 41131

Fernand KAMP Lic. : 50053

Tricolore : Jacques POINOT Lic. : 5558

Damier : Pascal LACROIX Lic. : 4154

1.2p - Eligibilité :

Le rallye du Clain compte pour la coupe de France des rallyes 2013 (Coef. 2), le championnat régional du Comité Poitou-Charentes, le championnat Limousin.

1.3p – Vérifications :

Les équipages engagés **ne recevront pas de confirmation d'engagement**, la liste des engagés sera consultable sur le site <http://asavac.free.fr> et mise à jour régulièrement. Les équipages qui n'apparaîtraient pas sur cette liste voudront bien contacter le secrétariat.

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications aux dates et horaires suivants :

Vérifications administratives, **vendredi 6 mai de 16h00 à 20h00 ou samedi 7 mai de 8h00 à 9h00**

sur demande, vérifications techniques **vendredi 6 mai de 16h30 à 20h30 ou samedi 7 mai de 8h30 à 9h30 sur demande** à la salle Mélusine, aux promenades à Lusignan. Un CH sera mis en place de la sortie des administratifs à l'entrée aux techniques (30 mn). Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage Mélusine, Av. de Poitiers à Lusignan. Taux horaire de la main d'oeuvre : 60.00 € TTC.

ARTICLE 2P – ASSURANCES : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.10p – Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye si moins de 50 engagés le lundi 25 mars.

Toute personne qui désire participer au rallye régional du Clain doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 mars 2013 (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.11p – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €

b) sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

3.1.12p – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2p – Equipages : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3p – Ordre de départ : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Dans l'ordre des numéros pour la première section, pas de reclassement prévu..

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p – voitures admises :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2p – Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3p – Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. **L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours** excepté dans les zones précisées sur le road book.

Assistance autorisée au lieu dit « les Bastides » à Lusignan.

4.4p – Procédure de pesée des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.5p – Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p – Description

Le rallye régional du Clain représente un parcours de 134.3 Kms dont **39.900 Kms** chronométrés. Il comporte 6 épreuves spéciales :

Cloué/Celle :	8.00 Kms	ES 1 - 3 - 5
St Sauvant/Lusignan	5.30 Kms	ES 2 - 4 - 6

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe Itinéraire.

6.2p – Reconnaissances :

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages.

Elles seront autorisées vendredi 5 avril de 14h00 à 20h00 et le samedi 6 avril de 8h00 à 10h30.

Attention les concurrents devront respecter le code de la route, les horaires ci-dessus et les riverains : application de l'article 6.2.7. :

6.2.7. Pénalités

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1^{ère} infraction, selon la gravité:

- 1 mn à 3 mn
- ou départ refusé
- ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

- 2^{ème} infraction :

- interdiction de prendre le départ,
- demande de sanction à la FFSA
- amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

6.3p – Carnet de Contrôle :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p – Circulation :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p – Départ :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p – Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route :

Chasuble jaune

Chef de poste :

Chasuble jaune + badge

7.3p – Contrôles de Passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p – Contrôle de Regroupement :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p – Epreuves Spéciales (E.S.) :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p – Parc Fermé : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P - PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX – COUPES : Prix en espèces : 12 150 €

	1	2	3	4	5	TOTAL
Scratch	200	150	100	75	50	575
Groupe*	100	75	50			1 350
Classe	280/140*	140	80	50		10 450
	<small>*Si moins de 4 partants</small>	<small>De 4 à 8 partants</small>	<small>De 9 à 14 partants</small>	<small>Si plus de 15 partants</small>		12 150

*Primes de groupe si plus de 5 partants – Les primes sont cumulables.

Les classes A5/A5K, A6/A6K, A7/A7K/A7S, R5/R4, R3D/R3T/R3C, R2C/R2B, R1B/R1A seront confondues pour les primes.

Le GROUPE Z sera primé au scratch et au groupe, mais pas à la classe.

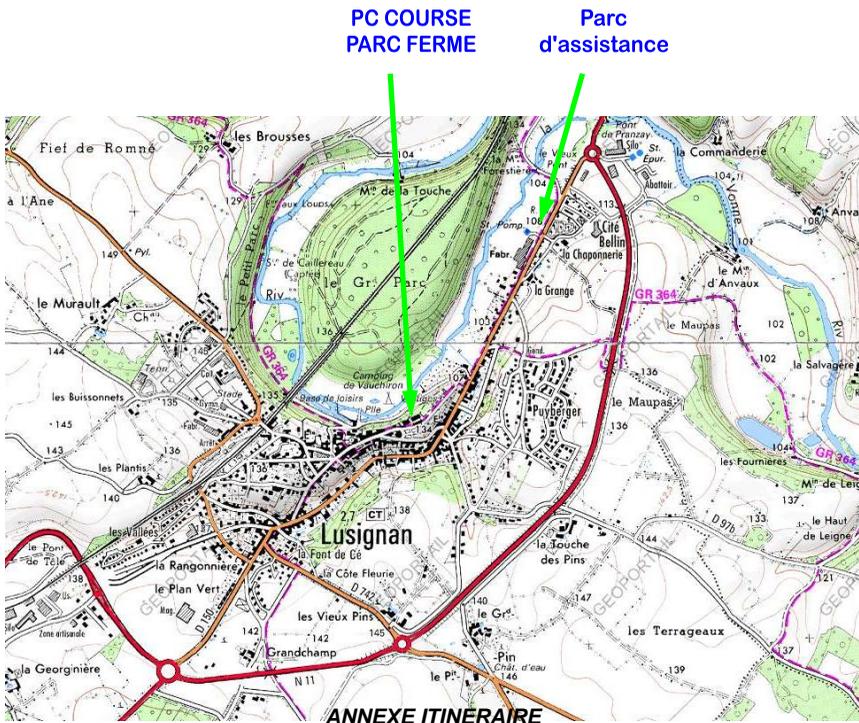
- Coupes :
- Aux 3 premiers du scratch
 - Aux 3 premiers de groupe
 - Au premier de chaque classe
 - A 3 commissaires.
 - Les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée à partir de 19h00 aux promenades de Lusignan.

ATTENTION :

Il faut que cette manifestation sportive soit une fête pour tous. Pour la pérennité de notre épreuve, nous comptons sur vous : **SOYEZ RESPONSABLES, RESPECTEZ LA SECURITE, LES RIVERAINS, LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET L'ENVIRONNEMENT**

Merci, et bon rallye.



CH n°	Itinéraire	Kil. partiel	Kil. entre CH	Kil. total	Temps impart	Horaires 1ère v.	Horaires Der. Voit.
ETAPE 1 - Samedi							120 voit.
CH 1	Sortie de parc fermé - Lusignan	0,00	0,00	0,00		12:15	14:15
CH 2	Entrée parc assistance -	2,80	2,80	2,80	0:07	12:22	
CH 3	Sortie parc assistance -	0,00	0,00	2,80	0:15	12:37	
CH 4		3,60	3,60	6,40	0:08	12:45	14:45
	Neutralisation	0,20	3,80	6,60	0:03		
Départ ES1 -		0,00	0,00			12:48	14:48
	Arrivée ES	8,00	8,00				
	Stop	0,50	8,50				
CH 5		16,60	25,10		0:35	13:23	15:23
	Neutralisation	0,10	25,20	31,80	0:03		
Départ ES2 -		0,00	0,00			13:26	15:26
	Arrivée ES	5,30	5,30				
	Stop	0,50	5,80				
CH 6	Entree parc - Lusignan	5,30	11,10	42,90	0:25	13:51	15:51
	Durée maxi du parc :				0:49		110 voit
CH 7	Sortie de parc - Lusignan	0,00	0,00			14:40	16:30
CH 8	Entrée parc assistance -	2,80	2,80	45,70	0:07	14:47	
CH 9	Sortie parc assistance -	0,00	0,00	45,70	0:30	15:17	
CH 10		3,60	6,40		0:08	15:25	17:15
	Neutralisation	0,20	6,60	52,30	0:03		
Départ ES3		0,00	0,00			15:28	17:18
	Arrivée ES	8,00	8,00				
	Stop	0,50	8,50				
CH 11		16,60	25,10		0:35	16:03	17:53
	Neutralisation	0,10	25,20	77,50	0:03		
Départ ES4		0,00	0,00			16:06	17:56
	Arrivée ES	5,30	5,30				
	Stop	0,50	5,80				
CH 12	Entree parc - Lusignan	5,30	11,10	88,60	0:25	16:31	18:21
	Durée maxi du parc :				0:39		100 voit
CH 13	Sortie de parc - Lusignan	0,00	0,00			17:10	18:50
CH 14	Entrée parc assistance -	2,80	2,80	91,40	0:07	17:17	
CH 15	Sortie parc assistance -	0,00	0,00	91,40	0:30	17:47	
CH 16		3,60	6,40		0:08	17:55	19:35
	Neutralisation	0,20	6,60	98,00	0:03		
Départ ES5		0,00	0,00			17:58	19:38
	Arrivée ES	8,00	8,00				
	Stop	0,50	8,50				
CH 17		16,60	25,10		0:35	18:33	20:13
	Neutralisation	0,10	25,20	123,20	0:03		
Départ ES6		0,00	0,00			18:36	20:16
	Arrivée ES	5,30	5,30				
	Stop	0,50	5,80				
CH 18	Entree parc fermé - Lusignan	5,30	11,10	134,30	0:25	19:01	20:41

Timing sur la base de 120 concurrents, il pourra être modifié suivant le nombre d'engagés.

Km d'ES : 39,90

HEBERGEMENTS :

Quelques idées pour trouver votre hébergement :

=> Gîtes de France Vienne - www.gitesdefrance-vienne.com

Tél : 05 49 37 19 77 ou 05 49 37 48 58 - Fax: 05 49 37 19 79 - info@gitesdefrance-vienne.com

=> La rubrique hébergement, sur le site de la Communauté de communes du Pays Méluin : www.cc-paysmelusin.fr

=> Le site touristique de la Vienne : www.tourisme-vienne.com